

1

De quel EPI ai-je besoin pour mon activité ?

Ce qui est déterminant, ce sont les risques auxquels les employés sont exposés (p. ex. produits chimiques, bruit, risques mécaniques).

2

Le marquage CE suffit-il ?

Oui, pour la vente dans l'UE. Des normes supplémentaires aident à faire le bon choix.

3

Que se passe-t-il si j'utilise le mauvais EPI ?

L'effet protecteur peut être insuffisant – cela augmente les risques d'accident et de responsabilité.

4

Comment reconnaître si un EPI est encore opérationnel ?

Par un bref contrôle visuel : dommages, usure, contamination.

5

À quelle fréquence faut-il remplacer les EPI ?

En fonction de l'utilisation, de la sollicitation et des indications du fabricant – en cas de dommages, immédiatement.

6

Quel EPI est judicieux pour travailler avec des lubrifiants ?

En règle générale gants et lunettes de protection, en cas de brouillard de pulvérisation éventuellement protection respiratoire.

7

L'EPI doit-il être individuel pour chaque employé ?

Oui, l'ajustement et le domaine d'utilisation doivent correspondre.

8

Les EPI peuvent-ils être utilisés en commun ?

Uniquement si elle est prévue à cet effet et reste parfaitement hygiénique.

9

Qui décide dans l'entreprise du choix des EPI ?

L'employeur – généralement en concertation avec les spécialistes de la sécurité.